PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, MARDI, 6 FÉVRIER 2024, À 19H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 2 FÉVRIER 2024.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

ABSENTE : Madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2024-054 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour avec le retrait de l'item 14.3.

2024-055 RENDRE HOMMAGE À MONSIEUR MARCEL MONTPETIT

Le conseil municipal rend hommage à Monsieur Marcel Montpetit, décédé le 19 décembre 2023.

Monsieur Marcel Montpetit habitait Pointe-Claire depuis sa naissance en 1936. Homme impliqué dans la communauté, de manière engagée, il s'est activement impliqué dans différents organismes, dans les activités municipales et pour une multitude d'événements.

Connu de tous, il a arpenté la ville de long en large, au quotidien, dans le cadre de son métier de facteur. Tout au long de sa livraison journalière, beau temps, mauvais temps, il a appris à connaître les gens de la communauté, autant à les voir grandir, avoir des enfants que devenir grands-parents. Son entregent naturel, et sa gentillesse façonnent sa personnalité appréciée de tous.

C'est en 1956 qu'il est devenu membre actif et bénévole au sein des Chevaliers de Colomb. Il s'engage dans toutes les activités et y participe avec enthousiasme. À cette époque, c'est même lui qui préparait, toujours à titre bénévole, la salle pour les rencontres publiques du conseil municipal. Sa contribution était toujours impeccable.

Sa contribution était appréciée et sollicitée. Il s'est impliqué dans les organisations d'événements pour la communauté, que ce soit la Fête du Canada, la Fête nationale du Québec et autres événements festifs, caritatifs, de loisirs et sportifs.

En 2015, il est désigné par les ainés de la Ville de Pointe-Claire comme étant une personne parmi eux qui faisait une grande différence dans la communauté.

L'année suivante, l'Union des municipalités du Québec a octroyé le prix Mérite ovation municipale à la Ville de Pointe-Claire pour son programme d'aide au 3e âge, il a d'ailleurs participé à la présentation de ce prix en étant l'un des intervenants très actif dans le cadre de ce programme.

Pour toutes ces raisons la Ville de Pointe-Claire dans le cadre de son programme d'aide communautaire et 3e âge a appuyé sa candidature pour sa pour l'obtention de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés, pour sa dévotion exemplaire, toute sa vie, au service de la communauté.

C'est en mai 2019 que la Ville de Pointe-Claire, recevait le lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable J. Michel Doyon pour remettre à Marcel Montpetit la Médaille du lieutenant-gouverneur pour mérite exceptionnel, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée au Centre culturel Stewart Hall.

Ce soir nous lui rendons un dernier hommage pour tout ce qu'il a fait pour notre communauté. Et nous offrons nos plus sincères sympathies à sa famille et ses amis.

Il laisse dans le deuil ses enfants Carole (Denis), Diane (Pierre), Lyne (Alain), ses petits-enfants Alexandre, Lucie, Stéphanie, Karolyne, ses frères et soeurs Nicole (Orlando), Louise (Feu Marcel), Claude (Lisette), Jean (Francine), Feu Gisèle (Marc) ainsi que de nombreux parents et amis.

2024-056 PROCLAMER LA SEMAINE DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024 COMME ÉTANT LA SEMAINE DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE A POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 12 au 16 février 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! ». Un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire de tous les étudiants ;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

ATTENDU QUE élus municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers les initiatives : les élus s'engagent! de Concertation Montréal.

La semaine du 12 au 16 février 2024 est proclamée comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

La Ville de Pointe-Claire exprime unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenants du réseau de l'éducation;

La Ville de Pointe-Claire appui la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2024 sur la thématique « Persévérer se conjugue au présent! » et invite les élus à y participer.

2024-057 PROCLAMER LE 14 MAI 2024 COMME ÉTANT LA JOURNÉE DU DENIM POUR LE CANCER DU SEIN À LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Le conseil municipal proclame le 14 mai 2024 comme étant la journée du denim pour le cancer du sein à la Ville de Pointe-Claire.

2024-058 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024.

2024-059 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Johanna Klove
Daniel Latour
Line Conway
Nasr El Dabee
John Kilpatrick
Mikalai Varabyeu
Stella Haley (dépôt d'un document)
Susan Weaver.

2024-060 DÉPOSER LES RAPPORTS CONCERNANT LES REGISTRES QUI ONT ÉTÉ TENU DU 8 AU 12 JANVIER 2024, RELATIVEMENT AUX RÈGLEMENTS PC-2964, PC-2965, PC-2968 ET PC-2969

Les certificats dressés conformément à l'article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour les Règlements PC-2964, PC-2965, PC-2968 et PC-2969 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte. Les règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

2024-061 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 35 000 $ À LA FONDATION HÔPITAL GÉNÉRAL LAKESHORE

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 35 000 $ à la Fondation Hôpital général Lakeshore.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-963.

2024-062 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 000 $ À LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA DELLAR

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 25 000 $ à la Résidence de soins palliatifs Teresa Dellar.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2024-063 ENTÉRINER LA PARTICIPATION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL AU OWTA BLACK HISTORY MONTH LUNCHEON, ORGANISÉ PAR OVERTURE WITH THE ARTS, LE 3 FÉVRIER 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'entériner la participation monsieur le maire Tim Thomas et mesdames les conseillères Tara Stainforth et Cynthia Homan au OWTA Black History Month Luncheon, organisé par Overture with the Arts, tenu le 3 février 2024.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation, au coût de 25 $, au poste budgétaire 02-193-00-989.

2024-064 DÉPOSER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE DE POINTE-CLAIRE

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la Bibliothèque de Pointe-Claire tenue le 9 novembre 2023 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2024-065 RENOUVELER LES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB AQUATIQUE DE POINTE-CLAIRE INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
DE renouveler les mandats des membres au sein du Conseil d'administration du Club aquatique de Pointe-Claire inc. comme suit :

- Madame Catherine Battershill à titre de présidente pour une période d'un an, du 1 janvier au 31 décembre 2024;

- Monsieur Shaun McGrath à titre de vice-président pour une période d'un an, du 1 janvier au 31 décembre 2024, et à titre de membre pour une période de trois ans, du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2026.

2024-066 DÉPOSER ET APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 5 DÉCEMBRE 2023

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 5 décembre 2023 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :
D'approuver les recommandations du comité de circulation du 5 décembre 2023.

2024-067 APPROUVER L'ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DE DOCUMENS TRADUCTION INC. DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE TRADUCTION

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-102 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil a octroyé à DOCUMENS TRADUCTION INC. un contrat pour des services professionnels de traduction (DP220001) ;

ATTENDU QUE conformément à ce qui est prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville, dans le contrat DP220001, s'est réservé le droit d'évaluer le rendement de l'entrepreneur en cours de l'exécution des travaux ainsi qu'à la fin du contrat ;

ATTENDU QUE conformément à ce qui est prévu au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), l'évaluation de rendement a été réalisée par la directrice générale, tel que désignée par la résolution 2023-564 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE l'évaluation de rendement insatisfaisant a été consignée dans un rapport dont copie a été transmise à DOCUMENS TRADUCTION INC. au plus tard le 60e jour suivant la fin du contrat ;

ATTENDU QU'un délai d'au moins 30 jours de la réception de la copie du rapport a été accordé à DOCUMENS TRADUCTION INC. afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire sur ce rapport à la Ville ;

ATTENDU QUE DOCUMENS TRADUCTION INC. n'a émis aucun commentaire relativement à l'évaluation finale de rendement insatisfaisant à l'intérieur dudit délai de 30 jours ; et

ATTENDU QUE l'évaluation finale de rendement insatisfaisant réalisée par la directrice générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'approuver l'évaluation finale de rendement insatisfaisant réalisée par la directrice générale, à l'égard de DOCUMENS TRADUCTION INC., relativement à l'exécution du contrat DP220001 pour des services professionnels de traduction; et

QU'en conséquence, conformément à l'article 2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville se réserve la possibilité de refuser toute soumission de DOCUMENS TRADUCTION INC. pour une période de deux ans suivant l'approbation de l'évaluation finale de rendement insatisfaisant approuvée par le conseil.

2024-068 DÉPOSER LE RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le rapport concernant l'application du règlement de la gestion contractuelle est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2024-069 DÉPOSER LE RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Le rapport d'activités du trésorier en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2024-070 DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 8 JANVIER 2024 AU 26 JANVIER 2024

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 8 janvier 2024 au 26 janvier 2024 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2024-071 AUTORISER L'UTILISATION DES RÉSERVES AUX LIVRES POUR EFFECTUER LES REMBOURSEMENTS DES REFINANCEMENTS DE JUILLET ET DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'autoriser l'utilisation des réserves actuelles pour effectuer les remboursements des refinancements de règlements d'emprunt suivants:

- 24 juillet 2024: 7 992 000 $
- 16 décembre 2024: 6 323 000 $.

2024-072 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'ÉCRANS DYNAMIQUES, À LIBERTÉVISION (CONTRÔLE CONCEPT DYNAMIQUE INC.), POUR UN MONTANT TOTAL DE 144 960,48 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Cousineau, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'écrans dynamiques (IP230015), au plus bas soumissionnaire conforme, soit LIBERTÉVISION (CONTRÔLE CONCEPT DYNAMIQUE INC.), pour un montant total de 144 960,48 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-23-002.

2024-073 DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de février 2024, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2024-074 APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 FÉVRIER 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 6 février 2024, telle que signée par Madame Karina Verdon, directrice générale.

2024-075 OCTROYER UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE À PROXIMITÉ DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE, À ÉMONDAGE ET ABATTAGE DIONNE INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 63 630,61 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour des travaux d'arboriculture à proximité du réseau électrique (TP240006), au plus bas soumissionnaire conforme, soit ÉMONDAGE ET ABATTAGE DIONNE INC., pour un montant total de 63 630,61 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-73-484 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-076 OCTROYER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION PORTE À PORTE ET LA RÉPARATION DES BACS ROULANTS, À USD GLOBAL INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 541 338,57 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour la fourniture, la distribution porte à porte et la réparation des bacs roulants (TP240004), au plus bas soumissionnaire conforme, soit USD GLOBAL INC., pour un montant total de 541 338,57 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-419 (Selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres).

2024-077 RETRAIT – APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC MELOCHE, DIVISION DE SINTRA, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DU BÉTON DE CIMENT, POUR UN MONTANT DE 9 764,82 $, TAXES INCLUSES

L'item relatif à une modification au contrat intervenu avec MELOCHE, DIVISION DE SINTRA, pour la fourniture et la livraison du béton de ciment (TP230015), pour un montant total de 9 764,82 $, taxes incluses, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2024-078 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC GESTION USD INC., POUR LA FOURNITURE DES BACS ROULANTS POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR UN MONTANT DE 88 199,08 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec GESTION USD INC., pour la fourniture des bacs roulants pour le territoire de la ville de Pointe-Claire (TP190060), pour un montant total de 88 199,08 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 502 744,31 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-419.

2024-079 OCTROYER UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LAMPADAIRES DE RUE EN DIVERS ENDROITS SUR L'AVENUE STILLVIEW, À NÉOLECT INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 285 350,13 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat pour le remplacement de lampadaires de rue en divers endroits sur l'avenue Stillview (GP2330-24010), au plus bas soumissionnaire conforme, soit NÉOLECT INC., pour un montant total de 285 350,13 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-424-22-965 et 22-421-52-927.

2024-080 OCTROYER UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES PUBLIQUES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, POUR UN MONTANT TOTAL DE 703 145,71 $, TAXES INCLUSES.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat concernant des services professionnels pour une étude d'impacts environnementaux dans le cadre du programme de stabilisation des berges publiques de la Ville de Pointe-Claire (GP2329-20025), au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage lors du comité de qualité, soit STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, pour un montant total de 703 145,71 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-12-910.

2024-081 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC TROICÉ CONSTRUCTION INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE ACCESSIBLE AU PARC TONY-PROUDFOOT, POUR UN MONTANT DE 1 521,15 $, TAXES INCLUSES.

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec TROICÉ CONSTRUCTION INC., pour la construction d'un bâtiment sanitaire accessible au parc Tony-Proudfoot (GP2213-22011), pour un montant total de 1 521,15 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 398 151,66 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-13-897.

2024-082 AUTORISER UN DON DE DOCUMENTS USAGÉS PROVENANT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE À LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser la donation de documents usagés provenant des collections de la Bibliothèque Publique de Pointe-Claire aux Amis de la Bibliothèque et autoriser les ventes de livres usagés en 2024.

2024-083 AUTORISER LA RÉALISATION D'UN PROJET D'ART PUBLIC TEMPORAIRE DANS LE PARC DAVID-W.-BECK

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Brent Cowan, et unanimement résolu :
D'autoriser la réalisation d'un projet d'art public sur la clôture en maille entourant l'aire de jeux des tout-petits dans le parc David-W.-Beck situé à l'angle des avenues Delmar et Saint-Louis, dans le secteur Oneida de la Ville.

2024-084 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
De lever la séance à 20h26.

Tim Thomas, Maire

Me Caroline Thibault, greffière